

## SÉCURITÉ

# Ces villes qui ne veulent pas de police municipale

- Dans le paysage actuel de la sécurité locale, rares sont les communes à ne pas créer de police municipale.
- Privilégiant la médiation, celles-ci développent, sous différentes appellations, une présence humaine proche des habitants.

Les polices municipales ont le vent en poupe. Selon le Centre national de la fonction publique territoriale, on dénombrait aujourd'hui 18 000 agents sur le territoire, particulièrement dans les zones fortement urbanisées, contre 5 600 en 1984. Un essor qui s'explique principalement par le souci croissant des maires d'«éradiquer la délinquance urbaine», mais aussi, affirment-ils, par la nécessité de «pal-

lier les carences de l'Etat». Dans ce contexte, pourtant, deux villes font figure d'exception: Le Mans (146 000 hab., Sarthe) et Brest (148 500 hab., Finistère). A ce jour, elles sont en effet les deux seules villes de plus de 100 000 habitants à ne pas être dotées d'un service de police municipale. Une singularité qui attire d'autant plus l'attention que, selon un classement établi au printemps dernier par l'hebdomadaire «Le Point» (\*), à partir de statistiques officielles, la capitale sarthoise se placerait au premier rang des villes les plus sûres de France. De son côté, Brest décrocherait la sixième place du palmarès, loin devant Orléans (70°), Lyon (93°) ou Cannes (100° et dernière), souvent citées en exemple pour l'ampleur et la performance de leur police municipale. Au Mans et à Brest, comme dans d'autres communes, la solution alternative prend la forme d'équipes de médiation, composées d'«agents de civilité», de «gardes urbains» ou encore d'«inspecteurs du domaine public». Un dispositif municipal de sécurité, privé d'uniforme, qui n'en serait pas moins efficace.

**Fonction régalienne.** Pour justifier son «choix politique», le maire (PS) de Brest, François Cuillandre, se veut catégorique (*lire l'encadré p. 31*): «La sécurité publique, c'est la police nationale qui doit l'assumer!» L'argument est partagé par toutes les municipalités ayant pris une décision similaire. «C'est à l'Etat qu'il appartient d'assumer les missions

## LES POINTS CLÉS

- **Un choix politique**  
A contre-courant d'une tendance croissante, plusieurs villes ont fait le choix de ne pas avoir de police municipale.
- **Une mission de l'Etat**  
Pour justifier ce choix, les élus estiment que la sécurité publique, mission régalienne, doit exclusivement reposer sur la police nationale.
- **Des solutions alternatives**  
Ces communes investissent avec succès dans des équipes de médiateurs et d'agents de proximité.

régaliennes de maintien de l'ordre et de la sécurité sous l'autorité du sous-préfet», insiste le député-maire (PS) de Boulogne-sur-Mer, Frédéric Cuveillier, sur son blog. Même argument au Mans, où le maire (PS), Jean-Claude Boulard (*lire l'encadré p. 31*), constate, en outre, que «la police municipale a trop souvent permis le repli des effectifs de la police nationale».

Et Frédéric Cuveillier d'énumérer les nombreux inconvénients suscités, selon lui, par la création d'un tel service: «un coût trop élevé pour des résultats incertains», la crainte de voir le maire «se transformer en commissaire principal, voire, dans certains cas extrêmes, en véritable shérif», ou encore l'engagement risqué de «la responsabilité pénale et personnelle du maire».

Toutefois, si ces élus se défendent d'adopter une posture idéologique, force est de constater que les

## Une option financière lourde à porter

Au-delà des explications «politiques», le coût induit par la création d'une police municipale constitue indéniablement un frein pour de nombreuses communes. En novembre 2004, lors d'un référendum organisé par le maire d'Halluin (Nord), Jean-Luc Deroo, 91 % des habitants avaient rejeté l'idée de la création d'un service de 15 agents, en raison des répercussions annoncées sur les impôts locaux, évaluées à 50 euros par habitant. Cet argument économique a d'ailleurs pesé de tout son poids dans la possibilité offerte par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, de créer des polices intercommunales. Une aubaine pour les petites communes. Dans une enquête du 18 février 2008, «La Gazette» révélait qu'un service de police municipale composé de 5 agents représentait un budget de 68 300 euros par an, hors masse salariale.

## Ce qu'ils en pensent



J.-C. BRUAS

### « Pas deux polices sur un même territoire »

**Jean-Claude Boulard**, maire du Mans

« La police est une fonction de l'Etat. Contrôler l'identité ou arrêter un délinquant exigent une formation, une déontologie et une doctrine d'emploi qui doivent être les mêmes sur tout le territoire de la République. C'est pourquoi j'ai la conviction que la présence de deux polices brouille les messages. Je lutte également contre l'idée que le maire devrait devenir le premier responsable en matière de police. La production de la tranquillité publique repose sur la mise en réseau des acteurs, ce qui conduit à pratiquer, au Mans, un copilotage du préfet, du procureur, du directeur départemental de la police et du maire. La ville assume principalement des missions de gardiennage, de présence dissuasive et d'identification des lieux sensibles. »



F. BETERMIN

### « La création d'un tel service serait trop coûteuse »

**François Cuillandre**, maire de Brest

« Il y a, à Brest, une véritable unanimité pour ne pas avoir de police municipale. Ce choix politique, que j'ai défendu pendant la campagne électorale, est en effet entièrement partagé par l'opposition. La sécurité publique doit être assurée par la police nationale. Cela suppose une permanence du service car les principaux actes de délinquance ont lieu le soir et la nuit. Une police municipale fonctionnant 24 heures sur 24 et 365 jours par an obligerait à prévoir six ou sept personnes pour un seul poste. Cela serait trop coûteux et nous risquerions de voir l'Etat se désengager de ses missions régaliennes. Nous privilégions donc le partenariat, la mise à disposition de locaux pour la police nationale et la présence d'agents de prévention. »



F. CALCAVEGHIA

### « Sans police municipale, nos résultats sont aussi bons »

**Thierry Lefèvre**, maire adjoint d'Issy-les-Moulineaux (\*)

« C'est un parti pris du maire et de son équipe municipale : jouer à fond le jeu de la coopération avec la police nationale. Nous considérons que la sécurité est un juste équilibre entre la prévention, fruit d'un travail partenarial formalisé par le contrat local de sécurité, et la répression, qui est du seul ressort des policiers nationaux. Dans ce contexte, nous préférons apporter une contribution (mise à disposition de locaux, par exemple), plutôt que de financer une police municipale, sans doute moins bien formée. En outre, nous constatons que nos résultats sont aussi bons, voire meilleurs, que ceux de nombre de communes franciliennes, de droite comme de gauche, qui ont créé une police municipale. »

(\*) A la jeunesse, l'animation et la prévention.

villes concernées, auxquelles viennent s'ajouter Nanterre ou encore Villejuif, sont toutes dirigées par des élus de gauche. Toutes, sauf une. Le maire (Nouveau Centre) d'Issy-les-Moulineaux, André Santini, actuel secrétaire d'Etat à la Fonction publique, n'a jamais caché son hostilité aux polices municipales. « J'ai toujours combattu le principe même de la police municipale, car elle est législativement une police subsidiaire, sans pouvoir général de coercition », indiquait-il en 2004, lors d'une assemblée générale du Forum français pour la sécurité ur-

baine. « Sans police municipale, nos résultats sont tout aussi bons », renchérit aujourd'hui son adjoint à la sécurité, Thierry Lefèvre (*lire ci-dessus*), qui met l'accent sur le travail partenarial.

**Présence humaine.** Pour les uns comme pour les autres, il n'y aurait donc pas besoin de créer une police municipale pour garantir la tranquillité publique. Le cas du Mans en est l'illustration. Derrière son bureau, surplombant la vieille ville médiévale, Jean-Claude Boulard ne rougit pas de ses lauriers. « En ma-

tière de sécurité, rien ne sert de trop parler, souligne-t-il. Nous évitons de publier des bilans, préférant nous inscrire dans la construction d'un sentiment durable de tranquillité. » Dans cette commune « où l'on peut marcher la nuit en toute quiétude », le dispositif de sécurité n'est pour autant pas invisible. Loin de là. Près de 80 agents sont en effet affectés à des missions de prévention, de médiation et de surveillance. Parmi eux, 25 « agents de civilité » assurent une présence « rassurante et dissuasive » de 9 heures à 22 heures, du lundi au samedi. Dépourvus

de compétences judiciaires, ils rappellent à la règle, informent, orientent et assurent une veille technique. « Nous basculons les dossiers vers la police lorsque le sujet à traiter dépasse les compétences de nos agents, à qui nous donnons un peu l'image de gardes champêtres », précise l'élu.

A ces agents de civilité (qui sont adjoints d'animation) s'ajoutent 16 gardes urbains (adjoints administratifs), dont la principale mission est de contrôler les stationnements payants, ainsi que 20 gardiens de parcs et jardins (adjoints du pa-

## Certains élus refusent l'idée d'un « maire-shérif »

■■■ trimoine). En outre, la municipalité recourt à une société privée de sécurité pour assurer un gardiennage nocturne dans les quartiers sensibles.

Enfin, les 162 bus et les 23 rames du récent tramway sont équipés d'un système de vidéosurveillance. « On peut être sécuritaire sans avoir de police municipale », s'amuse Jean-Claude Boulard, qui envisage de lancer, à la rentrée, une réflexion sur l'installation d'un système de vidéosurveillance « autour d'une trentaine de cages d'escalier qui posent problème ».

Autre chantier en cours : le lancement de « contrat de civilité et de propreté », avec les conseils de quartier. « J'ai la conviction que la propreté et le respect des règles de civilité restent la première condition de la tranquillité », affirme Jean-Claude Boulard.



**J'ai la conviction que la propreté et le respect des règles de civilité sont la première condition de la tranquillité.**

Jean-Claude Boulard, maire de Mans



**Repérage et signalement.** L'exemple mançais n'est pas isolé. A Brest, le territoire est quadrillé par une vingtaine d'« inspecteurs du domaine public » chargés « d'une mission d'écoute auprès des habitants, et de repérage des éventuels problèmes dans les quartiers », indique Pierre-Yves Brouxel, adjoint



Les agents de tranquillité publique représentent l'alternative nanterrienne à la police municipale.

### NANTERRE

## Le pari de la médiation comme alternative

Il y a 26 agents, en pantalon bleu et polo rouge. Sur ce dernier, une inscription : « Tranquillité, prévention, médiation ». Sur le pont dès 8 h 15, une première équipe gère l'entrée des écoles, puis entame sa tournée auprès des commerçants, des gardiens d'immeuble et des habitants. Une seconde équipe prend le relais à 13 h 15, jusqu'à 20 heures.

**Dialogue.** Les agents de tranquillité publique représentent l'alternative nanterrienne à la police municipale. « Un choix politique dans une ville dirigée par des maires communistes depuis 1935 », précise l'adjoint à la sécurité, André Cassou. Selon lui, « la sécurité publique est une mission régalienne de l'Etat confiée exclusivement à la police nationale ». Et de rappeler, non sans fierté, que Nanterre (Hauts-de-Seine) « est passée au travers des émeutes de l'automne 2005 ». Une formule à

succès, confirme le directeur de la tranquillité publique et de la prévention, Jean-François Voisin. « Rien que par leur présence, nos agents réduisent les faits de délinquance. Pourtant, ils n'ont aucune compétence judiciaire, seulement leur capacité à dialoguer, notamment avec des jeunes déscolarisés », se félicite-t-il. Outre la veille sociale, ces agents assurent une veille technique, en recensant les abris de bus endommagés ou les présences dans les halls d'immeuble. « Un protocole a été signé avec la police. Dès que celle-ci intervient, nos agents se retirent. Pas question de créer la confusion auprès de la population », souligne Jean-François Voisin. Leur formation, basée sur leurs droits et devoirs, est assurée par un grand cabinet de conseil parisien. Pour André Cassou, qui souhaite augmenter les effectifs, « l'enjeu est désormais de professionnaliser les équipes ».

au directeur de la proximité. Ces mêmes inspecteurs sont également appelés à « contrôler les occupations du domaine public en vue de leur taxation » et à signaler les dysfonctionnements techniques, les panneaux cassés, etc. A leur côté, 6 médiateurs urbains assurent une présence humaine pour réduire les petits litiges et résoudre les conflits d'usage sur la voie publique. Brest peut également compter sur 17 agents du stationnement et 8 placiers pour les marchés. Un dispositif comparable a été mis en place à Issy-les-Moulineaux, qui repose sur des

« médiateurs de l'espace urbain », des « animateurs de rue » et, là encore, une équipe d'agents dédiés aux stationnements.

**Affaire de sémantique.** Quant au vocable « gardes urbains », on le retrouve à Nanterre (*lire l'encadré ci-dessus*), mais également à Montreuil (Seine-Saint-Denis), où le maire, Dominique Voynet (Les Verts), farouche opposante aux polices municipales, a découvert, lors de son élection en mars, que « les gardes urbains de la ville étaient en réalité des policiers municipaux ! Les 5 agents

relèvent de la filière « sécurité » et sont vêtus d'un uniforme sur lequel est bien inscrit « police municipale ». Une vraie hypocrisie verbale », sourit-elle. Pragmatique, celle-ci a finalement décidé de maintenir le service des faux « gardes urbains » en lui assignant des missions exclusives de médiation et de contact avec le public. En matière de sécurité, souvent, le choix sémantique a son importance.

Hervé Jouanneau

[\*] « Où vit-on le mieux en France ? », « Le Point », 24 avril 2008.